

Avis officiel No 4/2009

RECUPERATION DE FERRAILLE

La ferraille provenant de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture qui n'est pas prise en charge lors des ramassages des cassons pourra être éliminée dans notre commune, moyennant le paiement d'une taxe. L'entreprise Vox Dei Sàrl de Reconvilier mettra à notre disposition une benne de 36 m³ (type container). Le chargement aura lieu sur la Place du champ de foire (Bas du Village)

le samedi 16 mai 2009, de 10h00 à 11h00

La ferraille sera dépourvue de matières telles que : plastique, pneu, bois, verre. La taxe de prise en charge étant proportionnelle au volume, les machines agricoles (ou autres) très encombrantes seront, si possible, préalablement démontées ou découpées par leur propriétaire.

Le ramassage que nous organisons a pour but de rendre service à notre population et de lui éviter des déplacements onéreux pour éliminer cette ferraille.



COLLECTE DES APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS

La société JOB ECO met à disposition des bennes pour la collecte d'appareils électroniques et électroménagers. Le matériel parvenant chez JOB ECO S.A. au Locle est systématiquement démonté dans leurs ateliers, ce qui garantit la destruction des données pouvant subsister dans les ordinateurs obsolètes qui lui sont confiés.

Ainsi, mis à part les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage, JOB ECO S.A. reprendra **gratuitement**

tous les appareils informatiques, bureautiques, électroniques de loisirs et appareils ménagers
(congélateurs à partir de 2 mètres, banques et vitrines de congélation industrielles exclus)

le samedi 16 mai 2009, de 10h00 à 11h00,

sur la Place du champ de foire (Bas du Village).



INCIVILITES RELATIVES AU DEPÔT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil communal rappelle qu'un tout ménage concernant le traitement des différents types de déchets est adressé chaque année à la population.

D'autre part, un calendrier contenant les dates des différents ramassages organisés est également distribué à l'ensemble de la population.

Le Conseil communal espère qu'avec cette mise au point, il n'aura plus à intervenir concernant les dépôts d'objets métalliques et électroménagers dans les bennes des ordures ménagères par exemple.

Ces actes d'incivilité ne sont pas anodins et renchérissent le coût du traitement des déchets. Le Conseil communal se réserve le droit de déposer plainte si de tels agissements devaient continuer.

Conseil communal



La Petite Côte c'est...



Avant Pâques 2009 : un endroit magique, une place de jeux sympa, une vue magnifique, une tranquillité absolue, une place de pique-nique agréable, quatre stères de bois de feu à disposition, un lieu de rencontre, une nature idyllique....

Après Pâques 2009 : un endroit massacré, jonché de débris en tous genres, tapissé de centaines de briques de verre, couvert de bouteilles de bières, quatre stères de bois brûlés, le foyer brisé par la chaleur, le grill abîmé, un sapin à demi brûlé...

La Petite Côte c'est : le vendredi 1^{er} mai : dix membres de la société d'embellissement qui ont durant deux heures remis en état cet endroit, rempli des sacs poubelles, ramassé les centaines de briques de verre, récolté des bouteilles vides et des déchets en tous genres... deux heures de leur temps précieux...

La Petite Côte c'est : un terrain mis à disposition de la population par la Société d'embellissement, un endroit entretenu par des bénévoles de la société, un lieu d'accès gratuit pour tous....

Qui est donc passé par là ?

Avez-vous un seul instant pensé à tout le travail ? Avez-vous un seul instant pensé aux conséquences de vos actes ? Avez-vous pensé un seul instant aux enfants ? Avez-vous pensé un seul instant aux risques d'incendie ? Avez-vous un seul instant pensé aux dangers liés à vos bêtises ? Avez-vous un seul instant pensé à ...

La Petite Côte c'est : un endroit retapé depuis quelques jours, à nouveau à disposition de la population et qui attend votre visite avec quelques bûches sous le bras pour vos grillades !

La Société d'embellissement et de développement des Bois

Remarques :

Désormais, plainte serait déposée pour déprédations volontaires et mise en danger de la vie d'autrui si une telle bêtise se reproduisait.

A ceux qui se sentent responsables de ces actes : il y a quatre stères de bois à préparer pour cet été 2009. A bon entendeur.